

Etat et société

(Plan détaillé)

Approche : une présence diversement perçue

Nos vies sont encadrées par l'Etat : des bâtiments publics quadrillent la ville, les mairies et les écoles sont des points de repères dans les villages, le début et le terme d'une vie prennent la forme d'actes officiels (de naissance et de décès), le savoir acquis par les personnes prend souvent la forme d'un diplôme d'Etat.

Deux manières d'évaluer cette présence de l'Etat :

- pour certains, ce « monstre froid » (F. Nietzsche), dont le poids étouffe les initiatives et les libertés individuelles, un Etat-providence qui en fait trop en intervenant sans cesse dans le cours des choses humaines nous retirant ainsi progressivement le goût et l'usage de notre libre arbitre...
- pour d'autres, un rempart à la violence par le maintien d'un ordre souhaité (Hobbes), une condition de la cohésion et de paix, un facteur de redistribution et de progrès social (permettant de garantir une égalité au moins formelle et de remédier aux inégalités), qui participe de l'établissement de la justice et même du bonheur ...

Mais de quoi exactement parle-t-on ? Peut-on dire que tout dans une société dépend de l'Etat ?

Analyse : *status et socius*

État vient du latin *status*, dérivé du verbe *stare* qui signifie « se tenir debout », (le mot « État » apparaît dans les langues européennes dans son acception moderne au tournant des XV^e et XVI^e siècles → ne pas identifier l'Etat à sa forme républicaine). Effort historique en vue de stabiliser les activités humaines, cet ensemble d'institutions se propose de former une vie collective plus stable et durable. Ensemble d'institutions établies en vue d'assurer une forme de cohésion à la collectivité, l'Etat est un cadre institutionnel à **l'intérieur duquel** s'exerce un pouvoir politique (en ce sens, la différence gouvernants-gouvernés est seconde vis-à-vis des structures et dispositions propres de l'Etat). Historiquement, tous les Etats n'ont pas suivis la même trajectoire (soit du centre vers la périphérie soit l'inverse) mais on peut repérer une logique commune dans leur constitution :

- une **organisation du pouvoir différenciée** des autres organisations opérant sur le même territoire : le pouvoir politique qui s'exerce dans l'Etat n'est pas même nature que les autres dans la mesure où il se veut attaché à une fonction et, en ce sens, relativement désincarné (contrairement au pouvoir charismatique qui suppose le rayonnement personnel d'un individu ou l'influence spirituelle).
- la construction idéologique de sa justification (les symboles, les discours, l'enseignement...) et l'affirmation de son identité (le récit national, le cadre Etat-nation).

Société vient de *societas*, association (de *socius*, les compagnons, les associés). Une **société** est un groupe humain fondé sur des relations d'interdépendance. A l'époque moderne, une société est un ensemble complexe formé par une multitude de pouvoirs qui se côtoient et se juxtaposent sans grande homogénéité. La société apparaît alors comme un concept différentiel vis-à-vis de l'Etat dans la mesure où elle est le système des antagonismes (censés être dépassé par l'institution étatique). Kant pose que, tout en s'opposant, les hommes ne peuvent finir que

par s'accorder selon un jeu d'équilibre des forces : la société est en fait le lieu d'une « insociable sociabilité ». La « société civile » est le domaine :

- de l'entreprise privée et des associations et non du public, cad du particulier et non de l'universel,
- le lien qui la tient ensemble est tout autant les échanges économiques que le seul pouvoir de l'Etat,
- les interactions du travail concret tout autant que les relations juridiques posées par l'Etat.

En somme,

Etat = formes institutionnelles stables voire permanentes, ensemble de dispositions perçues comme condition de l'unité ; de l'un vers le multiple.

Société = diversité, évolution, dynamique ; du multiple vers l'un.

Questions

Lorsque l'on a deux notions, l'on envisagera respectivement l'une des notions à partir de l'autre.

Etat → société

Que fait l'Etat auprès de la société ?

- Il l'institutionnalise et l'encadre par l'exercice d'un pouvoir politique.
- il assure à une collectivité diversifiée et plurielle une forme de cohésion et de conscience de soi.

Société → Etat

Qu'est-ce que la société apporte à l'Etat ?

- le socle concret du particulier et du travail.
- le dynamisme propre de la société civile (entreprises privées et associations, existence d'une vie culturelle indépendante de l'Etat).
- une évolution des mentalités et des mœurs, une manière renouvelée de comprendre la coexistence à laquelle l'Etat ne peut rester sourd.

Problématique

Il s'agira d'étudier la dialectique de la stabilité et de l'unité de l'Etat eu égard au dynamisme et à la diversité de la société. Il semble en effet que :

- trop d'instabilité sociale peut nuire à la paix commune ;
- trop de stabilité peut nuire à l'innovativité sociale.

I Le fondement de la souveraineté.

a- l'idée de souveraineté

A l'époque moderne, la mise en forme étatique de la société suppose l'existence d'un souverain : l'organisation politique de la société fait intervenir l'idée d'une autorité indépendante qui décide en dernier recours et sans appel. Selon Bodin, auteur au 16^{ème} siècle des *dix livres de la république*, les deux attributs de la souveraineté sont :

- son caractère perpétuel (contrairement aux hommes qui ne font que l'incarner et qui ne peuvent être que mortels) ;

- son caractère absolu (selon Bodin, la souveraineté donne la loi mais elle ne s'y soumet pas : seules les lois de la nature et de Dieu, ainsi que les lois fondamentales du royaume, peuvent limiter la souveraineté).

Cette idée de souveraineté est compatible avec la monarchie, l'aristocratie ou la démocratie mais elle est indissociable de l'idée d'une personne civile et d'une volonté politique unique. Comment donc rendre compte de la constitution d'une volonté politique unique ? Comment une multitude d'individus peut-elle devenir une personne civile unifiée ? On peut voir cette personne comme une volonté artificielle : la fiction juridique fruit d'un pacte social.

Selon les anciens, la Cité est naturelle en ce sens qu'elle instaure une dimension politique de l'existence qui n'est pas livrée aux rapports de force (en tant qu'elle organise un débat et une action au sujet du bien commun). Hobbes, qui a fait l'expérience des cités déchirées jusqu'à la guerre civile, affirme que « l'homme est un loup pour l'homme ».

R.q. : une histoire violente.

- Première Révolution anglaise au cours de laquelle Charles I^{er} affronta les forces parlementaires. Ses troupes furent défaites lors de la première guerre civile (1642-1645).

- Le Parlement escomptait qu'il accepte ses demandes de monarchie constitutionnelle. Charles I^{er} refusa de négocier et forgea une alliance avec l'Écosse avant de s'enfuir sur l'île de Wight. Cela déclencha une deuxième guerre civile (1648-1649) et Charles I^{er} fut battu, arrêté, jugé et exécuté pour haute trahison.

-La monarchie fut alors abolie et une république appelée Commonwealth d'Angleterre fut instaurée avec Oliver Cromwell à sa tête.

Aux yeux de Hobbes (1588 – 1679), l'Etat est l'**artifice salutaire** qui fera barrage à la violence qui peut se répandre entre les hommes.

b - Le pacte en faveur d'un pouvoir commun (*Léviathan*, Hobbes)

Rappel du texte de Thomas Hobbes, *Léviathan* (1651).

"Si deux hommes **désirent** la même chose alors qu'il n'est pas possible qu'ils en jouissent tous les deux, ils deviennent ennemis : et dans leur poursuite de cette fin (qui est, principalement, leur propre **conservation**, mais parfois seulement leur **agrément**), chacun s'efforce de détruire ou de dominer l'autre. Et de là vient que, là où l'agresseur **n'a rien de plus à craindre** que la puissance individuelle d'un autre homme, on peut s'attendre avec vraisemblance, si quelqu'un plante, sème, bâtit, ou occupe un emplacement commode, à ce que d'autres arrivent tout équipés, ayant uni leurs forces, pour le déposséder et lui enlever non seulement le fruit de son travail, mais aussi la vie ou la liberté. Et l'agresseur à son tour court le même risque à l'égard d'un nouvel agresseur.

Du fait de cette défiance de l'un à l'égard de l'autre, il n'existe pour nul homme aucun moyen de se garantir qui soit aussi raisonnable que le fait de **prendre les devants**, autrement dit, de se rendre maître, par la violence ou par la ruse, de la personne de tous les hommes pour lesquels cela est possible [...]

Il apparaît clairement par là **qu'aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect**, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, et cette guerre est guerre de chacun contre chacun".

A travers le thème du pacte ou du contrat social, il s'agit **de savoir à quoi exactement chacun s'est engagé en devenant membre d'un corps politique**. Or, au fondement de l'Etat il y a une **convention sociale** (au sens d'un accord volontaire) qui ne peut être ni une harmonie spontanée et naturelle (comme dans les sociétés animales), ni une simple concorde ou un consensus dans lesquels chaque individu resterait gouverné par son jugement et par son appétit particulier. Cet acte juridique de la convention sociale réalise un **transfert de droit** concernant l'usage de la force et de la puissance des individus. Ce transfert de droit est un double mouvement :

- chacun se dessaisit de son droit naturel d'agir à sa guise ;
- de telle sorte que celle-ci est dirigée par une volonté unique qui encadre la puissance des individus, ce qui fait exister le souverain.

Autrement dit, l'acte de parole de chacun à chacun est une première convention faisant le peuple, car aussitôt, chacun se dessaisit de son droit naturel d'agir à sa guise au profit de l'Etat. Cet acte de représentation de chacun par un pouvoir commun, par une puissance publique, enveloppe un acte de reconnaissance : il faut que la multitude, qui est l'auteur du transfert de droit, se reconnaisse dans l'acteur de la souveraineté à titre d'individu unifié. En regardant en direction du *Léviathan* (c'est-à-dire de l'Etat comme pouvoir commun), on doit pouvoir percevoir l'unité réalisée, gage de la sécurité et de la paix et capable de ménager les voies du futur. Pour Hobbes la condition d'une société civile s'identifie à l'Etat : une véritable société suppose la constitution **d'une instance souveraine produite par le pacte social cad le renoncement concerté des individus à leur condition naturelle au profit d'un tiers capable de les représenter**.

c- l'acte par lequel un peuple est un peuple (le contrat social selon Rousseau).

Tout en reprenant le concept d'une volonté politique unique, Rousseau est plus attentif à la **capture de la souveraineté** que risque d'entraîner un pacte de délégation à une autorité transcendante à la multitude. Selon « les principes du droit politique » (sous-titre *Du contrat social*, 1762), le souverain est bien le résultat d'un contrat mais il ne peut être extérieur à lui-même. Non seulement l'Etat est originellement démocratique, mais l'exercice du pouvoir doit le rester : le gouvernement n'exercera qu'une fonction d'administration des lois. La souveraineté n'appartient qu'au peuple qui n'obéit pas à un homme ou à une assemblée mais à une loi qui, en tant qu'expression de la **volonté générale**, ne peut que préserver le peuple (c'est par la force des lois que l'on n'obéit pas aux hommes).

Par volonté générale, il ne faut pas tant entendre un bien commun que l'on pourrait préalablement définir mais la recherche d'un intérêt *a priori* indéfinissable. La république fait de l'intérêt général une question perpétuellement débattue.

Citation commentée. « **Il y aura toujours une grande différence entre soumettre une multitude et régir une société** » (Rousseau, *Du contrat social*, I,5).

→ Question de Rousseau : Comment fonder l'autorité nécessaire sans anéantir la liberté exigée ?

Dès lors que l'on obéit par contrainte l'obéissance ne dure que le temps où une force est supérieure à l'autre. Pour obéir par devoir il faut, de la part de celui qui obéit, un acte d'assentiment à une autorité perçue comme légitime. Le droit du plus fort n'existe pas, ce qui existe, c'est un ordre social inégalitaire qui parvient à faire croire à son bien-fondé. Faut-il que la recherche de la paix et de la sécurité se paie du prix exorbitant de la servitude ? La duperie du

pouvoir consiste toujours à faire briller un équivalent de ce que l'on perd alors que le parti des vainqueurs s'accapare tous les droits et tous les privilèges. Dans ces conditions, comment légitimer la prétention d'un Etat à régir une société ?

Pour Rousseau, l'enjeu est de ne pas réintroduire des rapports de force au sein de l'Etat civil en créant un souverain extérieur au pacte. Seul un pacte d'association (un contrat des membres entre eux) peut être légitime, et ce contrat social n'est tel que s'il concilie l'ordre et la liberté : l'ordre de la loi avec la liberté de l'homme. Si le pacte social pose que la préservation de la sécurité exige l'aliénation des droits naturels au profit d'un tiers, alors le pouvoir qu'il institue est au moins potentiellement violent. La multitude peut être alors soumise à l'arbitraire d'un maître, elle est privée d'existence proprement politique (dans la multitude, il n'y a pas de lien social et de corps politique mais un amas d'individus sans unité).

Il n'est de pouvoir véritablement *politique* (c-a-d légitime) que consenti par des volontés libres. L'Etat doit être au sens strict un Etat de droit c'est-à-dire un Etat où le pouvoir est limité par le droit, qui est l'expression de la volonté générale. Le citoyen n'est pas soumis mais régit par une loi qu'il se prescrit lui-même comme membre de la volonté générale : « L'obéissance à une loi qu'on s'est prescrite est liberté ». Dans le contrat de Rousseau, il n'y a donc pas deux instances face-à-face (Pour Hobbes, le peuple se dessaisit du pouvoir au profit du *Léviathan*), chacun ne fait que contracter avec soi-même sous deux points de vue différents :

- l'on est à la fois un citoyen capable de juger et d'agir en tournant son regard vers l'intérêt général ;
- et le sujet d'un Etat qui se soumet à ses décrets.

Un peuple n'est pas une somme d'individualités, ni une communauté de destin, ni un héritage national, c'est une instance de légitimation fondée sur un contrat, une subjectivité générique en forme de pensée cad de proposition d'universalité.

II L'Etat est-il la vérité de la société ?

La démocratie est un régime politique dont le principe est que le peuple est souverain, ce dernier détient le pouvoir politique par le biais de ses représentants. Elle semble constituer un rempart suffisant face à l'oppression en protégeant la liberté du peuple sous l'égide de la loi. N'est-il pas absurde de penser que le peuple peut devenir son propre oppresseur ? Rousseau se demande « si la volonté générale peut errer » (*Du contrat social*, II,3), il en conclut que « la volonté générale [...] tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. **On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours.** » La volonté générale, sans vouloir ce qui la perdrait, peut être trompée par des séductions sophistiques, par l'esprit de parti ou les intérêts et les identités de groupe.

a- Tocqueville ou le risque de l'Etat tutélaire.

« Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres. [...] Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur

jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? »

Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, 1835-40

Tocqueville découvre qu'en démocratie la liberté peut être mise en péril sous des formes inédites car l'égalité de condition n'implique pas nécessairement un régime politique de liberté, elle est même compatible avec un état de servitude. Le délitement du lien social par la passion 'unepouvoir transcendant s'emparant de tous les aspects de la vie. L'homogénéisation des mœurs pourrait laisser une place à un pouvoir social et administratif qui se chargerait de notre sécurité et de notre bien-être au détriment de notre liberté. La passion de l'égalité menace-t-elle la liberté ? Les sociétés démocratiques à venir sont-elles menacées par la généralisation du sentiment et l'envie du semblable qui réduirait « les hommes à préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté ». Pour être égaux faudra-t-il que nous soyons tous médiocre en sorte que l'individu véritable ne serait qu'une illusion ?

En maintenant l'ordre, un Etat ne fait pas disparaître les conflits qui traversent la société, il se contente d'en reporter les effets. Aussi les institutions se chargent-elles de représenter aux individus et aux communautés que ce qui les rassemble reste plus fort que ce qui les divise. Des symboles et un territoire communs, une monnaie, des règles de droit, une histoire et une éducation partagées visent à transformer concrètement les individus en membres d'une communauté politique. Si l'Etat est né d'un rapport de force, il est lié à *la conscience d'appartenir à un espace public* qui rassemble sans niveler. En ce sens, la tâche historique de l'Etat n'est-elle pas de rationaliser les rapports entre les personnes et les groupes ? L'Etat, comme le pense Hegel est-il l'incarnation de la raison dans l'histoire ?

b- Hegel, la dialectique de la socialité.

Selon Hegel, la socialité se décline en trois moments, la famille, la société et l'Etat :

- « La famille se détermine par son unité sentie, par l'amour, de sorte que la disposition d'esprit correspondante est la conscience d'avoir son individualité dans cette unité [...] et de n'exister en elle que comme membre et non pas comme personne pour soi. ».

- La société civile désigne une sphère de socialité non politique, elle n'est pas fondée sur une solidarité affective mais sur un principe de division clairement assumé par ses membres. Les individus se pensent d'abord comme tel et entretiennent ensuite des relations réfléchies de travail et d'échange. La société, constituée par l'effet combiné des intérêts particuliers, n'est qu'un moyen en vue de satisfaire des fins privées. C'est ce système d'interdépendance qui supporte les lois économiques. A ce niveau, ce n'est plus d'une souveraineté politique que dépend l'ordre social, mais de la combinaison des passions et des intérêts individuels.

- Cependant, la société civile présuppose l'Etat à la fois comme correctif à ses excès et comme garant du droit. Seul l'Etat accomplit l'idée de socialité en réconciliant l'autonomie de l'individu et l'autorité extérieure ou, comme le dit E. Weil, « *l'homme est libre* dans la mesure où

il veut la liberté de l'homme *dans une communauté libre*. » Le sens de l'Etat est alors l'unité de la volonté subjective et de la volonté générale : la vérité de la société est-elle dans l'idée de l'Etat ?

c- La critique marxiste de l'Etat.

C'est précisément cette distinction entre société civile et Etat qui sert de pierre angulaire à la critique de Marx. Car pour Marx, la réalité authentique, c'est la société civile ou système des besoins, – l'homme au travail et non pas la catégorie *abstraite* de citoyen, le sujet formel du droit. C'est dans la société civile, et donc dans le travail, que les hommes devraient s'accomplir, réaliser leur essence (par la participation du particulier à l'universel).

Selon Marx, l'Etat fixe les lois selon lesquelles la famille et la société civile sont organisées, mais en réalité le système de l'économie prime sur l'ordre de l'Etat : dans nos sociétés, les hommes sont répartis au hasard de l'argent et de l'instruction sans qu'il existe aucune communauté organique entre eux. « L'ordre actuel de la société montre sa différence de l'ancien ordre de la société civile rien que par le fait qu'il n'est pas, comme jadis, quelque chose de commun, une communauté tenant l'individu, mais qu'il dépend pour une part de la *contingence*, pour une part du *travail* de l'individu, que celui-ci se tienne ou non dans son ordre » (*Critique de la philosophie du droit de Hegel*).

Malgré leur différence, Marx et Tocqueville se rejoignent sur le diagnostic : la participation de l'homme à la vie collective se limite le plus souvent à satisfaire ses propres besoins et désirs. Ce qui était l'essentiel selon Hegel, à savoir mener une existence universelle, est devenu le moyen d'une fin subjective.

Conclusion

N'ayant pas d'instinct, les hommes doivent trouver les moyens de satisfaction indirects au problème de leur coexistence, ils ont donc des institutions. L'Etat a pour fonction de stabiliser les activités humaines dans des structures de pouvoirs à caractère institutionnel. Dire que le pouvoir est institutionnalisé, c'est affirmer le refus de l'allégeance à d'autres hommes au profit d'un ordre impersonnel qui deviendra le véritable dépositaire de l'autorité.

L'Etat n'a pas pour vocation d'étouffer mais d'unifier et de réconcilier les dimensions juridiques, morales et économiques de la société civile. Hegel, ce philosophe qui est présenté comme le théoricien de l'Etat, au lieu d'imaginer un contrôle total sur la société et donc un écrasement de la liberté individuelle, affirme qu'il n'est rationnel que s'il est voulu : pour lui, tout le réel n'est pas effectif ; malgré sa réalité actuelle, un Etat peut être en défaut de légitimité.

De plus, s'il s'agit de penser et d'agir pour que la liberté humaine devienne un monde institutionnel et pas seulement une revendication morale, cet « esprit objectif » de liberté se dépasse selon Hegel dans l'art et dans la philosophie.